

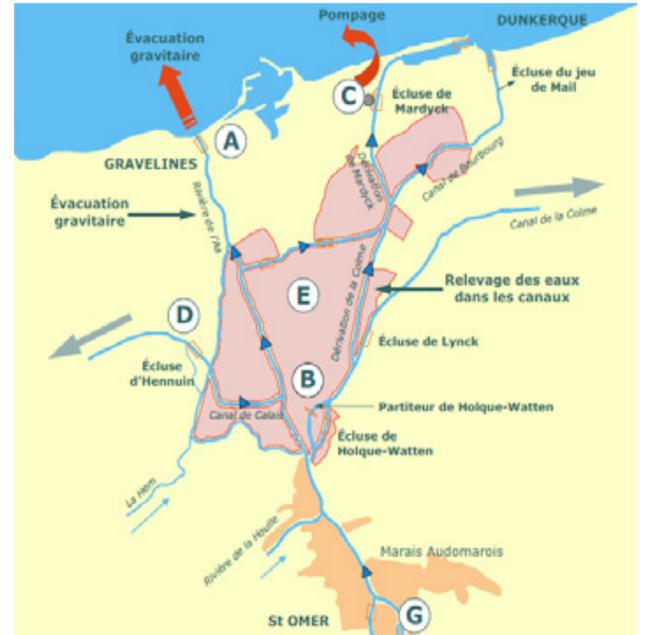
L'EAU DANS L'AUDOMAROIS

Crédit Photo

www.patrimoines-saint-omer.fr, Albert MILLOT, Albert MILLOT, PNR CMO, Carl Peterolff, Thibault GEORGES, www.labelimage.fr, La voix du Nord

Contexte général

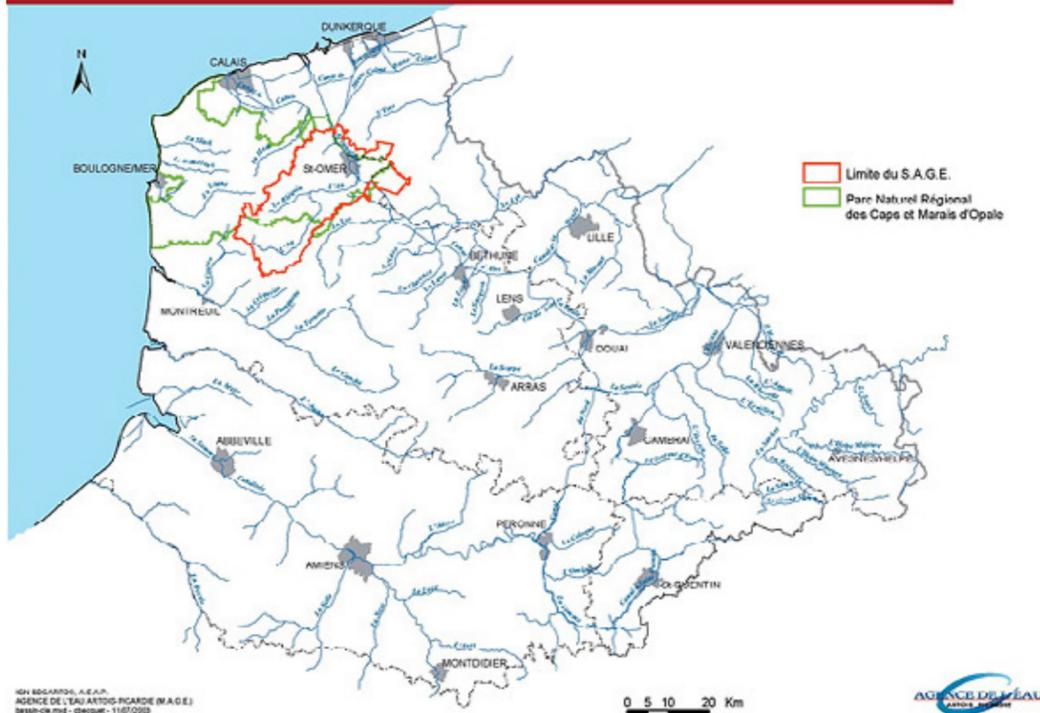
La situation hydrologique du territoire



LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE

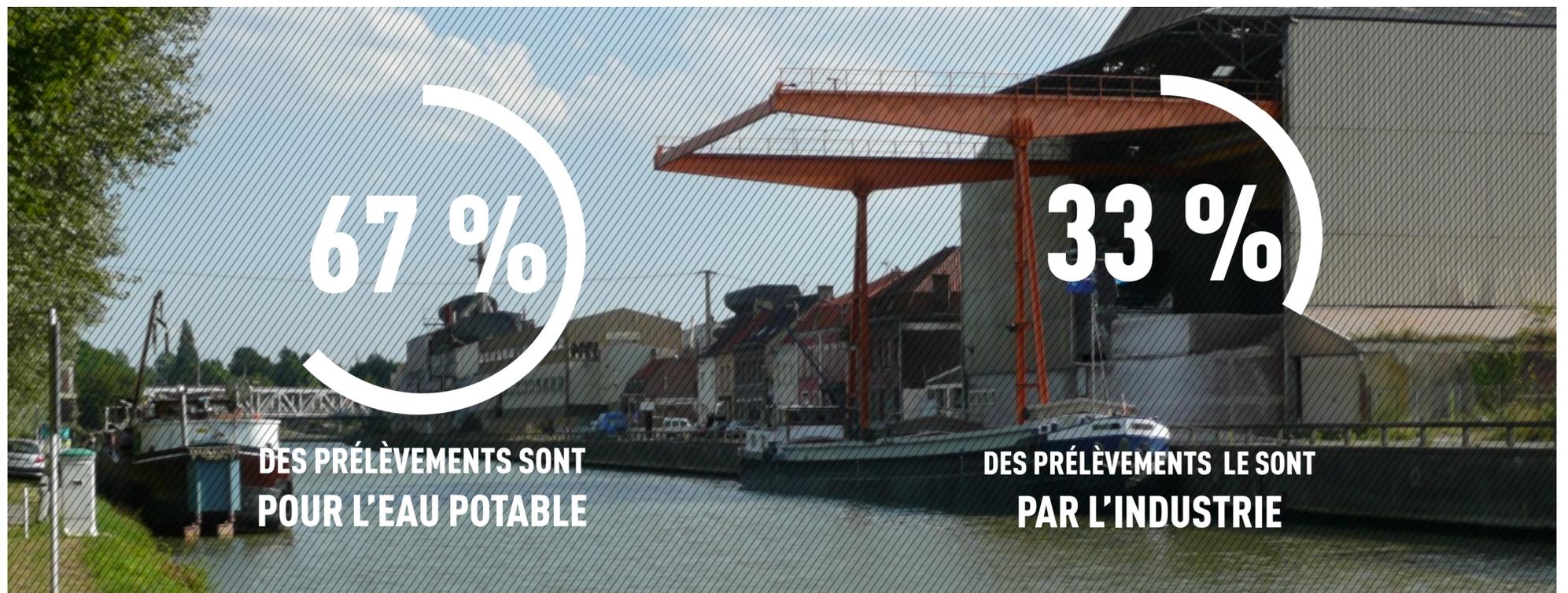
L'Audomarois est situé à l'aval d'un important bassin versant et à l'amont d'un delta.
Il est une zone stratégique pour la régulation des crues.

1. Situation du S.A.G.E. de l'Audomarois dans le bassin Artois-Picardie



LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

L'Audomarois jouit d'une ressource particulièrement stratégique en eau potable, de par sa quantité, sa qualité et sa facilité d'exploitation. Cette richesse bénéficie aux territoires voisins moins bien dotés en ressources.
40 à 50 millions de m³ sont prélevés tous les ans sur la ressource, dont 67% pour l'eau potable



Contexte général

Le marais audomarois et ses activités



LE MARAIS AUDOMAROIS, UN TERRITOIRE MORCELÉ
3 726 ha de terre et d'eau, 13 200 parcelles cadastrées pour 3 950 propriétaires privés,
170 km de rivières, 560 km de fossées, un canal à grand gabarit pour la navigation, une voie ferrée, ...



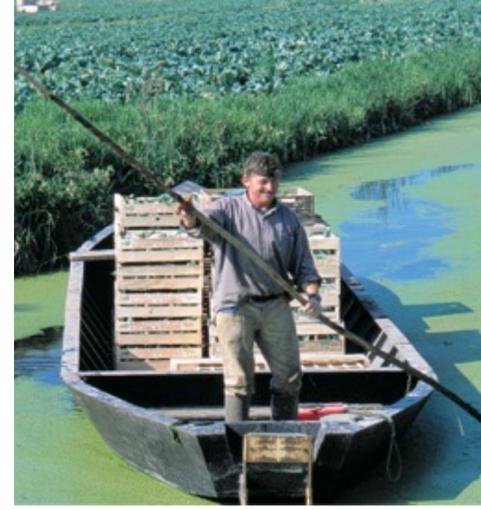
LE MARAIS, RÉSERVOIR DE BIODIVERSITÉ
1 800 espèces de fonge, de flore et de faune recensées à ce jour,
Dont les espèces emblématiques et à enjeu que sont le Butor étoilé, le Blongios nain,
le Phragmite des joncs, le Stratiote faux aloès, le Murin des marais, la Bouvière, et le Brochet.



UN MARAIS HABITÉ

Une centaine d'habitations sur des îles, et deux faubourgs de Saint-Omer : Lyzel et le Haut-Pont

Le seul facteur de France qui effectue une tournée en bateau



UN MARAIS CULTIVÉ

430 ha de maraîchage, pour 5 millions de têtes de chou fleur d'été, 3 000 t d'endives en hiver et 50 variétés de légumes au total

Le marais Audomarois est le dernier marais maraîcher de France

70% des "accessions" de variétés légumières du Centre Régional des Ressources Génétiques ont pour origine le marais



1 070 ha de prairies humides, soit 1/3 de la surface du marais.





DE NOMBREUX STATUTS DE PROTECTION
Une Réserve Naturelle Nationale, une Réserve Naturelle Régionale,
7 ZNIEFF de type I, 1 ZNIEFF de type II, plus de 400 ha en Natura 2000...



TOURISME ET LOISIRS EN ZONE HUMIDE
500 000 visiteurs par an sur le marais, dont 130 000 en bateau, 100 000 à la
cathédrale et 100 000 sur la réserve Naturelle Nationale des étangs du Romelaère

Contexte général

Le marais audomarois, reconnu au titre de la convention internationale RAMSAR

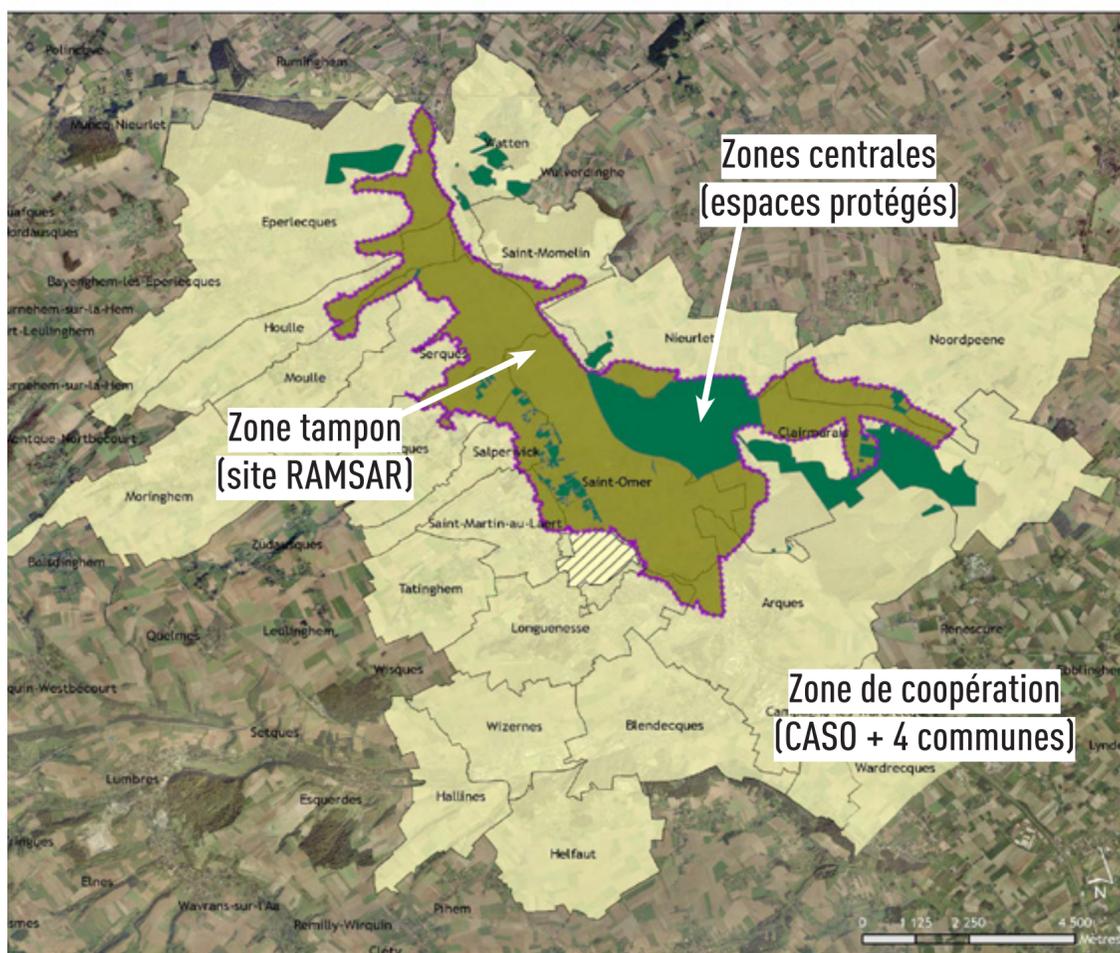


LA CONVENTION INTERNATIONALE RAMSAR

2008: premiers pas vers une reconnaissance internationale du territoire, par la convention Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides. Par la suite, le territoire sera la première zone humide à rédiger son "plan de gestion Ramsar", élément imposé aux 43 sites français.

Périmètre: 3 726 ha, correspondant aux terres basses du marais, soit le périmètre d'entretien par la 7ème section de wateringues.
La zone Ramsar couvre 15 communes (11 communes de la CASO – Pas de Calais, et 4 communes du Nord)

Le marais audomarois désigné Réserve de biosphère de l'UNESCO – 2013



28 mai 2013: le marais Audomarois est désigné Réserve de biosphère de l'UNESCO. Celle-ci s'étend sur 23 communes et deux départements, pour une superficie totale de 22 539 ha, et 68 900 habitants.



PROGRAMME "MAN AND BIOSPHERE" DE L'UNESCO

Réserve de biosphère du Marais Audomarois

Sur le site du chantier de la maison du marais, le 7 juin 2013 :

les élus du territoire reçoivent leur "diplôme"



Le PRDE en deux pôles

Pôle COMPÉTENCES : Développer la recherche (CS et PCR)



CONSEIL SCIENTIFIQUE AUDOMAROIS
En 2012, est constitué un Conseil Scientifique commun au Pôle de Recherche et Développement sur l'Eau (PRDE) et à la Réserve de biosphère. Celui-ci est chargé d'élaborer, en lien avec les techniciens et le territoire, un programme-cadre de recherche, listant les axes scientifiques à développer pour répondre aux enjeux locaux et accompagner le développement territorial.



Le PRDE en deux pôles

Pôle COMPÉTENCES : Développer la recherche (CS et PCR)



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE: ÉCHANGES DE BONNES PRATIQUES

Régulièrement, le territoire accueille des délégations françaises pour l'échange de bonnes pratiques pour l'utilisation rationnelle des zones humides. En complément, un partenariat a été officialisé avec le Sénégal autour de plusieurs thématiques, dont l'eau est transversale à toutes et commune aux deux territoires.

Pôle DÉVELOPPEMENT DURABLE

Proposer un projet de développement du territoire, durable et intégré
(inscription dans le Contrat de Marais, actions agri et économiques – AquaPRIS)



UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE AVEC LE PÔLE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE DE L'AUDOMAROIS

Les trois grandes missions :

①

Accompagner la réflexion à l'adaptation des pratiques agricoles sur un territoire fragile

②

Valorisation des productions locales

③

Accessibilité agricole au marais audomarois



LE CONTRAT DE MARAIS: UNE NOUVELLE AMBITION COLLECTIVE

Les actions du Pôle de Recherche et de Développement sur l'Eau s'inscrivent dans ce document unique de gestion du marais audomarois, lui-même intégré dans la Charte du Parc et lié au SAGE et au SDAGE.



Contractualisation entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, en partenariat étroit avec la CASO et d'autres acteurs de l'eau.

5 orientations, 44 actions, 6 structures pilotes.

CO-ANIMATION DU MONDE ÉCONOMIQUE AVEC LE CLUSTER RÉGIONAL

L'objectif du cluster régional AquaPRIS est de répondre aux enjeux majeurs de développement liés à l'usage de l'eau par les entreprises et les collectivités. Ce cluster régional trouve un moyen d'expression dans l'Audomarois où l'eau a toujours été au coeur du développement économique.

Au niveau économique : Compétitivité des entreprises utilisatrices de la ressource en eau pour assurer leurs activités / Évolution des process et « modèles de consommation » / Croissance verte liée au développement des éco-entreprises spécialisées

Au niveau territorial, sociétal et social : Répartition équitable de la ressource en eau / Evolution des modes de consommation des entreprises et collectivités / Intégration des bonnes pratiques liées à l'eau dans les choix d'investissement et d'aménagement

Au niveau environnemental : Lutte contre la diminution et dégradation de la ressource en eau / Préservation des milieux naturels et de la biodiversité



Le PRDE en deux pôles

Pôle DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sensibiliser et communiquer: un équipement phare, la Maison du Marais

